



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 12-2026

**Remplacement des éclairages
de terrains de football à Praz-Dagoud,
pour un montant total de CHF 100'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Mercredi 01.04.2026 – 19h30

Salle de Municipalité

Blonay, le 17 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

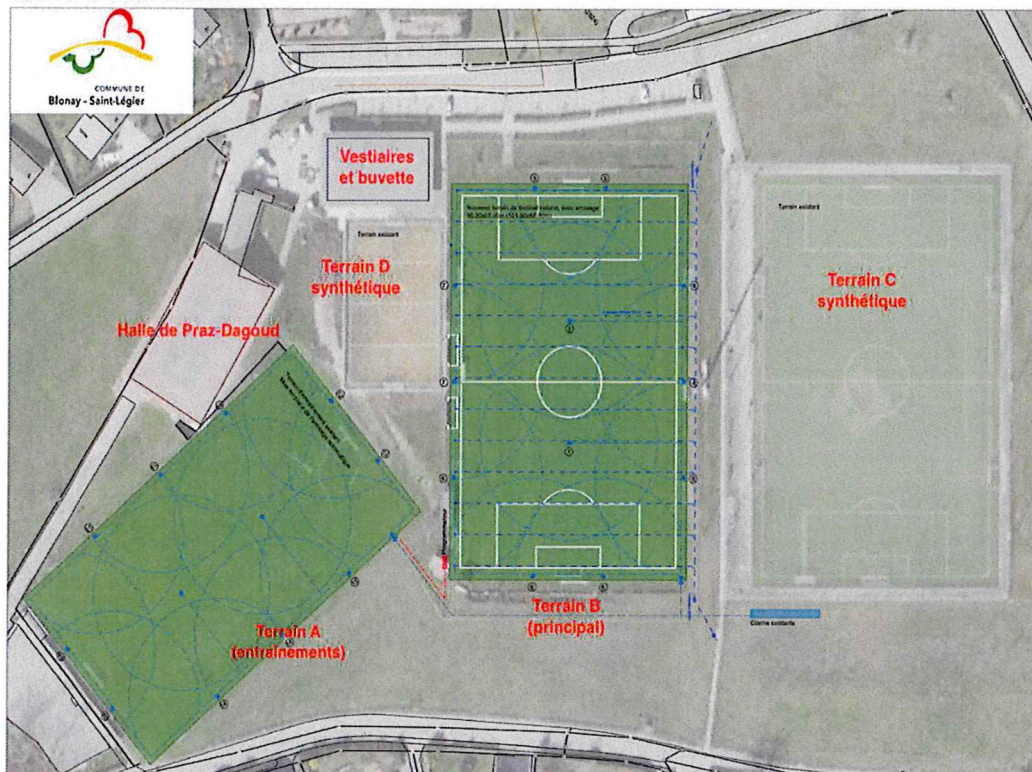
1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet le remplacement de l'éclairage autour des terrains de football A, B et D de Praz-Dagoud, à St-Légier-La Chiésaz (voir plan ci-dessous), pour un montant total de CHF 100'000.-.

Un contrôle technique des mâts, réalisé en juillet 2025, a confirmé que ceux-ci sont en bon état et ne nécessitent pas de remplacement. Seuls des travaux d'entretien courant, prévus dans le budget 2026, devront être effectués. Les nouveaux projecteurs LED pourront ainsi être installés sur les structures existantes.

Le présent préavis n'inclut pas le remplacement de l'éclairage du terrain C, celui-ci faisant déjà l'objet du préavis 17-2025 actuellement en traitement.

ST-LEGIER - TERRAIN PRAZ-DAGOUD



2. Contexte

Les terrains de sport de Praz-Dagoud sont principalement utilisés par les équipes de football pour les entraînements et les compétitions. Selon les directives de l'Association suisse de Football (ASF), ils nécessitent un niveau d'éclairage de 80 lux pour les entraînements et de 120 lux pour les matches.

Les luminaires actuels arrivent en fin de vie et doivent être remplacés. Ils fonctionnent avec des lampes à décharge, une technologie désormais obsolète et nettement plus énergivore que les solutions LED actuelles. De plus, ces installations fournissent uniquement un niveau fixe de 120 lux et ne permettent pas d'adapter la puissance lumineuse selon l'usage, ce qui limite les possibilités d'économie d'énergie.

Le maintien de ces luminaires ne sera d'ailleurs plus possible dans un avenir très proche, puisque les lampes à décharge haute intensité seront interdites sur le marché en Suisse dès le 24 février 2027, en raison des restrictions liées à la directive européenne RoHS sur les substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

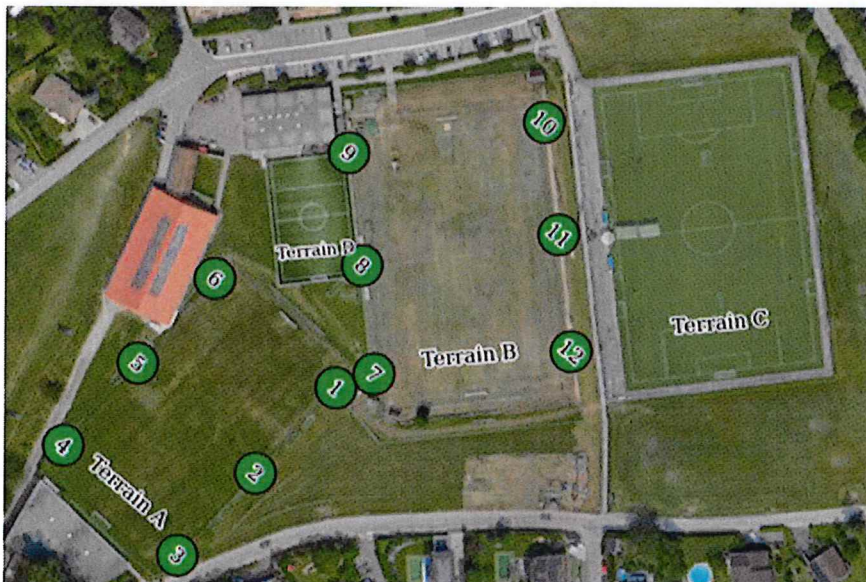
Le passage à des projecteurs LED présente plusieurs avantages. La technologie LED permet de réduire la consommation d'électricité de plus de 60 % et d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'éclairage. Contrairement aux lampes à décharge, les LED ne nécessitent aucun temps de chauffe et conservent leur flux lumineux dans la durée. Elles offrent également une meilleure maîtrise de la lumière, limitent les émissions parasites, ce qui contribue à réduire la pollution lumineuse, à améliorer le confort des riverains et des utilisateurs et à réduire l'impact sur l'environnement nocturne.

Le présent projet prévoit aussi la possibilité de programmer deux niveaux d'éclairage (80 ou 120 lux), ce qui permettra d'adapter l'éclairage selon les besoins tout en optimisant la consommation. Les luminaires LED ont par ailleurs une durée de vie très longue (estimation de 120'000 heures), réduisant les interventions d'entretien.

Ce projet s'inscrit aussi dans la mise en œuvre des objectifs de la stratégie énergétique et climatique communale, visant la réduction de la consommation électrique des infrastructures publiques. L'éclairage des terrains de sport constitue un domaine d'intervention intéressant, compte tenu des puissances installées et d'un temps d'utilisation estimé à environ 500 heures par année pour chaque terrain.

La modernisation de l'éclairage des terrains de Praz-Dagoud répond donc à la fois à des besoins techniques, énergétiques et environnementaux.

3. Travaux prévus



Au total, 22 projecteurs LED seront installés autour des terrains A, B et D, en remplacement des lampes à décharge existantes. Les installations actuelles seront démontées et les anciennes lampes évacuées puis recyclées selon les procédures et réglementations en vigueur.

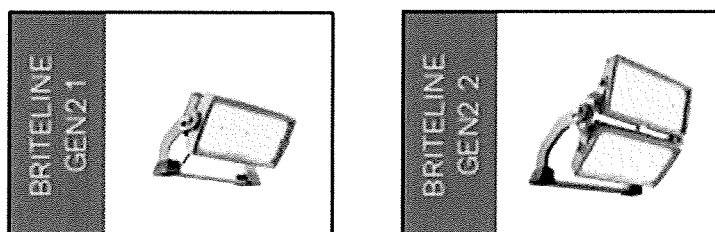
Un travail au pied des mâts sera nécessaire pour l'installation des drivers, un driver étant requis pour chaque projecteur.

Afin de garantir la qualité de l'éclairage et d'atteindre les niveaux requis pour les entraînements et les compétitions, une étude photométrique préliminaire a été réalisée pour déterminer la disposition et l'orientation optimale des projecteurs.

Pour le terrain A, 10 projecteurs seront installés sur les 6 mâts existants. Pour le terrain B et D, ce sont 12 projecteurs qui seront installés sur les 6 mâts existants. Les mâts numérotés 8 et 9 dans l'image ci-dessus assureront également l'éclairage du petit terrain d'entraînement (terrain D).

Type de luminaire

Toutes les lampes à décharges seront remplacées par des projecteurs LED de la marque « Briteline Gen2 » de taille 1 ou 2 selon les images ci-dessous :



Il s'agit d'un modèle spécialement conçu pour les terrains de sport extérieurs.

Les projecteurs sont fabriqués dans des matériaux robustes :

- Une structure en aluminium, qui résiste bien aux intempéries et à la corrosion,
- une optique (vitre) en polycarbonate, un matériau résistant aux chocs et durable dans le temps.

Ils disposent également d'une protection élevée contre les conditions extérieures poussières et fortes pluies.

Ces projecteurs sont conçus pour offrir une lumière bien maîtrisée, dirigée uniquement vers le terrain, sans éclairer inutilement le ciel ou les habitations voisines.

Les Briteline Gen2 permettent aussi d'adapter l'intensité lumineuse selon les besoins identifiés.

Enfin, pour rappel, la durée de vie estimée des modules LED de ces produits est estimée à environ 120'000 heures par le fournisseur, ce qui assure une exploitation longue et avec peu d'entretien.

4. Economie d'énergie

Terrain	Puissance des lampes actuelles en kW	Puissance des projecteurs LED futurs en kW	Réduction en kW	Nombre d'heures/an d'éclairage	Economie en kWh
A	29.4	9.427	19.973	500	9 987
B	29.4	9.427	19.973	500	9 987
D	6.3	1.956	4.344	500	2 172
Total	65.1	20.81	44.29	1500	22 145

En comparant la puissance des luminaires actuels et le temps d'utilisation moyen avec les nouveaux modèles de projecteurs, une économie d'environ 22'000 kWh par an a été estimée. Cela correspond à la consommation électrique d'environ 6 ménages moyens en suisse.

5. Durabilité

Les travaux prévus dans ce préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

L'installation d'un éclairage LED permettra de réaliser des économies d'électricité intéressantes contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs énergétiques de la commune.

Ces nouveaux luminaires réduiront également la pollution lumineuse, limitant ainsi l'impact sur la faune nocturne et améliorant le confort des habitants.

Par ailleurs, les projecteurs sont fabriqués avec des matériaux recyclables en Suisse, d'une longue durée de vie et adaptés à une utilisation en extérieur.

6. Aspects financiers

Coût des travaux

Le montant total (voir ci-dessous) des travaux (marché second œuvre) étant inférieur à CHF 150'000.- HT, c'est la procédure de gré à gré qui a été choisie. Pour l'éclairage du terrain C en cours de finition, c'est la Romande Energie qui a présenté l'offre la plus basse. Pour le présent préavis, Romande Energie a présenté une offre encore plus intéressante. Cette entreprise a été retenue également afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur en cas de panne et qu'un seul et unique type de boîtier de commande.

Modification du tableau électrique	CHF	9'900.00
Remplacement des projecteurs, terrain A	CHF	30'600.00
Remplacement des projecteurs, terrain B	CHF	30'800.00
Remplacement des projecteurs, terrain D	CHF	5'900.00
Correctif mécanique	CHF	4'200.00
Etude nouvelle charge LED	CHF	3'800.00
Sous-total	CHF	85'200.00
Divers et imprévus (8%)	CHF	7'307.00
TVA 8.1 %	CHF	7'493.00
Total	CHF	100'000.00

Subventions

Une demande de subvention a été déposée auprès du fonds LedforFoot de l'ASF, un montant d'environ CHF 9'000.- devrait être accordé (validation officielle en attente).

Une autre demande de subvention a été déposée auprès du fonds pour le sport, pour lequel une estimation de CHF 18'400.- a été annoncée (validation officielle en attente).

Retour sur investissement

Les économies d'énergies réalisées permettront une économie financière de près de CHF 8'000.- par année variable selon l'évolution du coût de l'électricité. En considérant cette économie, les nouveaux luminaires devraient être amortis sur une durée de 13 ans, sans tenir compte des éventuelles subventions qui seront encaissées.

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé), définit les durées d'amortissement obligatoires en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour le présent préavis, celle-ci est de 10 ans.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 200'000.- en 2026.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	82'820'000.00
Dettes à court terme	CHF	7'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	89'820'000.00

Endettement total au 27.01.2026 CHF 98'316'521.01 (rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels (hors subventions)

Amortissement annuel	CHF	10'000.00
----------------------	-----	-----------

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation liées à ce préavis seront incluses dans les futurs budgets communaux.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 100'000.- ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J-M. Guex

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal